

1^{er} réseau immobilier en France



TARIFS DES PRESTATIONS

A la charge des locataires :

- Visites, constitution du dossier, rédaction Bail _____ 10 € TTC du m²
- Etat des lieux Entrée/Sortie _____ 3 € TTC du m²

TARIFS GESTION DE BIENS

A la charge des propriétaires uniquement :

Honoraires d'entremise : _____ 200 € TTC

Frais Divers :

- Visites, constitution du dossier, rédaction Bail _____ 10 € TTC du m²
- Etats des lieux Entrées/ Sorties _____ 3 € TTC du m²
- Rédaction d'un Bail Commercial _____ sur devis

Honoraires de gestion mensuels :

(Calculés sur le montant de l'encaissement mensuel)

Formule confort* 8,5 % TTC

Formule sérénité* 12,5% TTC

*FORMULE:

SERENITE CONFORT

	SERENITE	CONFORT
Quittancement locataire	X	X
Paiement des loyers par virement bancaire	X	X
Régularisation annuelle des charges	X	X
Calcul du prorata et paiement de la taxe des ordures ménagères	X	X
Calcul des augmentations annuelles de loyers	X	X
Compte-rendu mensuel de gérance adressé par courriel	X	X
Déclaration au trésor public des avis de déménagements du locataire	X	X
Information de fin de bail	X	X
Vérification de l'assurance du locataire	X	X
Vérification de la validité du contrat de maintenance chaudière	X	X
Gestion des sinistres dont le coût est inférieur à 1.500€ HT (supplément à régler pour sinistres > 1500€ HT)	X	X
Paiement des appels de charges du syndic	X	
Récapitulatif annuel du compte-rendu de gérance adressé par courriel	X	
Compte-rendu avec photos du suivi de chantier	X	
Préparation à la déclaration des revenus fonciers	X	
Assurance Propriétaire non occupant	X	
Assurance Garantie des loyers impayés	X	
Assurance Dégradation locative	X	
Frais de contentieux	X	
Protection juridique	X	

Le présent barème est susceptible d'être révisé tous les ans et le taux de T.V.A. est également susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

**Annexe
PACK CONFORT**

Prestations Complémentaires	TARIFS
SINISTRE:	
Gestion administrative > 1.500€	5% HT du montant des travaux
Frais de contentieux et suivi du dossier	75€ HT/ trimestre
ASSURANCES:	
Garantie des loyers impayés et dégradation locative (protection juridique incluse)	2,90% HT du loyer mensuel CC
Assurance vacance locative	2,50% HT du loyer mensuel CC
SYNDIC DE COPROPRIETE:	
Participation aux Assemblées générales (selon disponibilité de l'agence)	350€ TTC
FRAIS DE GESTION ANNEXE:	
Frais de déplacement forfaitaire	> à 10km = 8€ HT
	< à 10km = 16€HT
Récapitulatif annuel de gestion	15€ HT
Préparation à la déclaration des revenus fonciers	25€ HT
Visite annuelle de votre bien et compte-rendu par écrit	90€ HT

Date et Signature(s) :

Annexe
PACK SERENITE

Prestations Complémentaires	TARIFS
------------------------------------	---------------

SINISTRE:	
Gestion administrative > 1.500€	5% HT du montant des travaux

SYNDIC DE COPROPRIETE:	
Participation aux Assemblées générales (selon disponibilité de l'agence)	350€ TTC

FRAIS DE GESTION ANNEXE:	
Frais de déplacement forfaitaire	> à 10km = 8€ HT
	< à 10km = 16€HT
Visite annuelle de votre bien et compte-rendu par écrit	90€ HT

Date et Signature(s) :

Agence Paris-Mer – Bandol
4-5 Bd Victor Hugo
83 150 BANDOL
Tel. 04 94 29 44 03

Agence du Quai
81, Quai Charles de Gaulle
83 150 BANDOL
Tel. 04 94 29 30 95

Agence Paris-Mer – Sanary
26, Quai Esménard
83 110 SANARY s/Mer
Tel. 04 94 88 32 08

Transactions Immobilières - Villas - Appartements - Terrains - Commerces - Marchand de biens - Etudes Foncières - Gestion
SAS au capital de 100.000 €- APE 6831Z - N° SIRET: 739 500 437 000 10-R.C. Toulon B 739 500 437 - Membre adhérent n° 3726 A de la caisse de garantie GALIAN
89, rue de la Boétie - 75 008 Paris - Carte Professionnelle délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var n° CPI 8305 2016 000 009 386
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.

contact@agenceparismer.com - www.agenceparismer.com - www.orpi.com